

TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit: Tresynol Frio

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou Degraisseur.

du mélange:

Utilisations déconseillées: Autres que celles recommandées.

1.3 Identification de la société: Industrias Vijusa, S.L. CIF: B-46200150

Pol. Industrial Cheste, Vial 4 - Parcela 8

Adresse: 46380 – Cheste (Valencia)

Espagne

Téléphone. – Fax. +(34) 962 512 707 Courriel: laboratorio2@vijusa.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel Centres Antipoison

d'urgence: et de Toxicovigilance (PARIS 01 40 05 48 48).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) Nº 1272/2008

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2; H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H318.

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient de l'alcools en C9-11 éthoxylés

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	Num. de CAS	Nom Chimique	Code de la classe et catégorie de danger; Code(s) des mentions de danger
≥5% et <10%	203-905-0	111-76-2	2-butoxyéthanol	Acute Tox. 4;H302- Acute Tox. 4;H312- Acute Tox. 4;H332- Skin Irrit. 2;H315- Eye Irrit. 2;H319 [1],[2]
≥1% et <5%		68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés	Acute Tox. 4;H302- Eye Dam. 1;H318 [1]
≥1% et <5%	230-785-7	7320-34-5	Pyrophosphate de tétrapotassium	Eye Irrit. 2;H319 [1]
≥1% et <5%	225-768-6	5064-31-3	Trisodium nitrilotriacetate	Acute Tox. 4;H302- Skin Irrit. 2;H315- Eye Irrit. 2;H319- Carc. 2;H351 [1]
≥1% et <5%	215-090-9	1300-72-7	Xylènesulfonate de sodium	Skin Irrit. 2;H315- Eye Irrit. 2;H319- STOT SE 3;H335 [1]

^[1] Substance dangereuse pour la santé ou pour l'environnement.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des codes des mentions de danger mentionnées ci-avant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

Contact oculaire: Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer

abondamment à l'eau claire et propre et faire appel à un médecin.

Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut respirer confortablement.

Contact cutané: Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver

immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si les

symptômes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritant pour la peau ou les muqueuses (inflammation). L'ingestion peut entraîner une irritation temporaire de l'appareil gastro-intestinal.

Provoque des lésions oculaires graves (effets irréversibles sur les yeux).

Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction: Recommandés : Poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone.

Ne pas utiliser d'eau sous pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Non applicable.

5.3 Conseils aux pompiers:

^[2] Substances pour lesquelles des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées en application de la législation de l'Union.

* Il y a des composants avec limites de concentration spécifiques attribuées. Voir la rubrique 15.



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

En cas d'incendie à proximité, suivre ces recommandations:

- 1-Les hautes températures peuvent provoquer des pressions élevées à l'intérieur des récipients fermés.
- 2-Eviter l'inhalation des fumées ou des vapeurs de combustion générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.
- 3-Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter des gants appropriés.

Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser si nécessaire un appareil respiratoire adéquat. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Maintenir une ventilation adéquate sur les zones de travail, après un déversement accidentel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement avec un produit absorbant non combustible (par ex: du sable, de la terre), tout en évitant la formation de poussière. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur les résidus imprégnés par le produit.

Laver abondamment à l'eau l'endroit contaminé.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Maintenir le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, au sec, éloigné des sources d'ignition et protégé de la lumière.

A stocker, conformément aux réglementations locales/nationales, en observant les avertissements décrits dans l'étiquetage.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir la rubrique 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non disponible.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Degraisseur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

Limites de l'exposition professionnelle:					
	France				
Substance Valeur limite d'exposition professionnelle 8 h (VME) Valeur limite d'exposition professionnelle court terme (VLCT)					
2-butoxyéthanol	49 mg/m ³	246 mg/m ³	*		
	Union européenne				
Nom de l'agent	Valeur limite - 8 heures	Valeur limite - Court terme	Mention		
2-butoxyéthanol	98 mg/m ³	246 mg/m ³	Peau		

Substance	Num. de CAS	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
		Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Aigu: 89 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 75 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Aigu: 663 mg/m³
		Travailleurs. Inhalation. Effets locaux. Aigu: 246 mg/m³
2-butoxyéthanol	111-76-2	Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 98 mg/m³
2 Saloxyolilarior		Population générale. Oral. Effets systémiques. Aigu: 13,4 mg/kg bw/day
		Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 3,2 mg/kg bw/day
		Population générale. Cutanée. Effets systémiques. Aigu: 44,5 mg/kg bw/day
		Population générale. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 38 mg/kg bw/day
		Population générale. Inhalation.



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

			Effets systémiques. Aigu: 426 mg/m³
			Population générale. Inhalation. Effets locaux. Aigu: 123 mg/m³
			Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 49 mg/m³
			Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Aigu: 9,6 mg/m³
			Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 3,2 mg/m³
			Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Aigu: 2,4 mg/m³
Trisodiu	ım nitrilotriacetate	5064-31-3	Population générale. Oral. Effets systémiques. Aigu: 0,90 mg/kg bw/day
			Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 0,30 mg/kg bw/day
			Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 0,80 mg/m³
			Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 2,79 mg/m³
	phosphate de rapotassium	7320-34-5	Consommateurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 0,68 mg/m³
			Consommateurs. Oral. Effets systémiques. Longue durée: > 70 mg/kg bw/day
			Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 7,6 mg/kg bw/day
Xylènesi	ulfonate de sodium	1300-72-7	Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 53,6 mg/m³
			Consommateurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 3,8 mg/kg bw/day



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

	Consommateurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 13,2 mg/m³	
	Consommateurs. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 3,8 mg/kg bw/day	

Substance	Num. de CAS	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
		Sol: 3,13 mg/kg
		Rejets discontinus: 9,1 mg/L
2-butoxyéthanol	111-76-2	Eau douce: 8,8 mg/L
		Eau de mer: 0,88 mg/L
		Sédiments (Eau douce): 34,6 mg/kg
		Rejets discontinus: 0,80 mg/L
Trisodium nitrilotriacetate	5064-31-3	Eau douce: 0,93 mg/L
		Eau de mer: 0,093 mg/L
		Eau douce: 0,050 mg/L
Pyrophosphate de		Eau de mer: 0,0050 mg/L
tétrapotassium	7320-34-5	Rejets discontinus: 0,50 mg/L
		Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 50 mg/L
		Eau douce: 0,32 mg/L
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 100 mg/L
		Rejets discontinus: 2,3 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle: Porter un équipement de protection individuelle approprié

conformément au règlement (UE) 2016/425.

Ventilation: Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions

d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire

approprié.

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits Protection de la peau:



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

chimiques.

Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et

se rincer les mains soigneusement après manipulation.

Protection des yeux: Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité pour éviter le

contact par éclaboussures.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide transparent

Couleur: Jaune

Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non applicable Valeur du pH: $11,5\pm1,0~(20~^\circ\text{C})$ Taux d'évaporation: Non déterminé Point de fusion: Non applicable Point d'ébullition: $\sim100~^\circ\text{C}$ Point d'éclair: $>61~^\circ\text{C}$

Température d'auto-inflammabilité: Non applicable
Température de décomposition: Non déterminé
Pression de vapeur: Non déterminé
Densité de vapeur: Non applicable

Densité: 1,04 ± 0,050 g/cm³ (20 °C)

Hydrosolubilité: 0,0 mg/L (20 °C) Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé Viscosité: Non déterminé Viscosité cinématique: Non déterminé Propriétés oxydantes: Non oxidizing Propriétés explosives: Not explosive Limite inférieur d'explosion: Non applicable Limite supérieure d'explosion: Non applicable

9.2 Autres informationsNon applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Non disponible.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des

conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter: Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation.



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

Pas de précautions spéciales en dehors des règles d'hygiène générales

pour la manipulation des produits chimiques.

10.5 Matières incompatibles: Acides inorganiques, Agents réducteurs forts, Isocyanates, Métaux purs

et alliages sous forme de poudres, de vapeurs ou d'éponges, Métal et

composés en métal toxiques, Nitrures, Sulfures inorganiques, Composés azoïques, composés diazoïques et hydrazines

10.6 Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. D'autres gaz toxiques et/ou vapeurs sont aussi possibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voir les rubriques 2 et 3.

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Toxicité aiguë:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger par aspiration:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

Substance	Toxicité orale aiguë (LD50)	Toxicité dermique aiguë (LD50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50 Vapeurs)
Trisodium nitrilotriacetate	4200 mg/kg 1h (rat albino)	> 10000 mg/kg 4h (Lapin)		
Pyrophosphate de tétrapotassium	> 2000 mg/kg 1h (souris)	> 2000 mg/kg 48h (souris)		



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

Alcools en C9-11 éthoxylés	> 2000 mg/kg 1h (rat albino)	> 2000 mg/kg 96h (rat)		
Xylènesulfonate de sodium	> 7000 mL/kg 1h	> 2000 mg/kg	> 557 mg/L 4h	
'',''''	(rat albino)	(Lapin)	(rats mâles)	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité aquatique aiguë: Non déterminé
12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non applicable
12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

12.6 Autres effets néfastes: Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes

phréatiques.

Substance	Toxicité aquatique aiguë	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
Trisodium nitrilotriacetate	> 100 mg/L 72h (Pimephales promelas)	Facilement biodégradable	
Pyrophosphate de tétrapotassium	> 100 mg/L 96h (Trucha arco iris (Oncorhynchus mykiss))	Facilement biodégradable	
Alcools en C9- 11 éthoxylés	> 1,4 mg/L 72h (Algues (Microcystis aeruginosa))	Facilement biodégradable	
Xylènesulfonate de sodium	> 400 mg/L 96h (Pimephales promelas)	Facilement biodégradable	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé: Les récipients doivent être éliminés comme des déchets

dangereux. Ne pas réutiliser les emballages vides. Diluer et neutraliser le produit résiduaire. Faire éliminer le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conditions pour l'élimination: Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se

débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant

toutes les précautions d'usage.



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

14.2 Désignation officielle de transport: Non soumis à l'ADR.

14.3 Classe:

14.4 Groupe d'emballage:

14.6 Code restriction de tunnel: Étiquetage:

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU: N/A

14.2 Désignation officielle de transport: Sans restriction.

14.3 Classe:

14.4 Groupe d'emballage: 14.5 Polluant marin: Non 14.6 IMDG-Code de group de ségrégation:

Étiquetage:

Transport aérien (ICAO/IATA)

14.1 Numéro ONU: N/A

14.2 Désignation officielle de transport: Sans restriction.

14.3 Classe:

14.4 Groupe d'emballage:

14.6 Passenger aircraft: **ACCEPTED** Cargo aircraft: **ACCEPTED**

Étiquetage:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

15.3 Composition des détergents (648/2004/CE)

Agents de conservation:(ethylenedioxy)dimethanol

Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément au Règlement (CE) nº 648/2004:

Contenance	Ingrédients
5 % ou plus, mais moins de 15 %	agents de surface non ioniques
moins de 5 %,	NTA (acide nitrilotriacétique) et sels phosphates parfums. Agents de conservation

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies



TRESYNOL FRIO

Date de révision: 18-06-2019 Remplace la version:7

Version: 8

à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des codes des mentions de danger sous la rubrique 3:

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H312: Nocif par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.H351: Susceptible de provoquer le cancer

End use: Utilisateur professionel

Références bibliographiques:

- Règlement (CE) № 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) № 1907/2006.
- 2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
- 3. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Date de révision: 18/06/2019

Version: 8

Raison de la révision: Changes in Section 1.

Changes in Section 8. Changes in Section 9.

Page:11/11